

Le SNTRS-CGT vous informe

N°17 du 26 février 2008

Un agent avec 0 € de salaire est-ce possible ? Au CNRS : oui !

Les agents ont la possibilité de « racheter »¹ les années à mi-temps pour la retraite. Ce rachat conduit à une sur-cotisation pour la retraite. Parmi eux, un agent s'est retrouvé, suite à la ponction supplémentaire de cotisation, sans salaire.

Manifestement la délégation régionale ne s'est pas souciée le moins du monde de la situation dans laquelle cette pratique mettait l'agent.

C'est scandaleux et c'est le reflet d'une gestion manquant d'un minimum d'humanité : cela s'est fait sans prévenir l'agent et l'idée même d'un étalement ne semble pas avoir effleuré l'administration de cette délégation régionale !

Nous exigeons, pour tous ceux qui sont concernés, un étalement de la « dette » soit proposé à chaque agent concerné, comme cela a été le cas pour le « rachat » des années de non titulaire.

Nous exigeons également qu'une aide (aide exceptionnelle) soit attribuée aux agents ainsi mis en difficulté.

Nous intervenons d'ores et déjà auprès de la direction.

Si vous vous trouvez dans cette situation ou si cette opération vous met en difficulté, faites-nous en part.

SNTRS-CGT - Tel : 01 49 58 35 45 - Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

¹ Il s'agit d'agents ayant travaillé à temps partiel qui veulent que cette période compte à temps plein pour le calcul de la retraite. Pour cela ils doivent acquitter de cotisations supplémentaires bien trop onéreuses.